

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

Étaient présents :

MM MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – LUCAND Christophe – GALLOIS Sophie – HUMBERT Frédéric – AMINI Malika – STIEFVATER Yves – SEGUIN Anne – CADOUX Michel – CLUNY Pascale – MERRA Jacques – NAKOS Marie – DOREY Jacques – REMY Aurélie – GUILLON Jean-Michel – PETRIGNET Blandine – SEGUIN Jérôme – DESCHAMPS REVEL Chantal – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc – RAITTS Nathalie – THOUR Salim

Absent excusé :

M ALIN Jérôme (pouvoir à Jacques MERRA)

La séance est ouverte à 20 heures

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2014

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité procède à la désignation de ses représentants au sein des organismes suivants :

SICECO : Monsieur Jacques DOREY délégué titulaire – Monsieur Michel CADOUX délégué suppléant pour siéger à la commission locale d'énergie (CLE n°2)

SIVOS :

2 délégués : Monsieur Jean-Claude ROBERT et Monsieur Bernard MOYNE

Fédération des Sites Clunisiens :

2 délégués : Madame Anne SEGUIN et Monsieur Bernard MOYNE

CNAS :

1 délégué : Madame Marie-Josèphe VACHET

GIP e-bourgogne :

1 titulaire : Madame Sophie GALLOIS

1 suppléant : Monsieur Yves STIEFVATER

Syndicat du bassin versant de la Vouge :

1 titulaire : Monsieur Frédéric HUMBERT

2 suppléants : Messieurs Jacques DOREY et Bernard MOYNE

Correspondant défense :

1 délégué : Monsieur Marc DEFAUT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Le Maire rappelle qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres qui comprend, outre le Maire Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 3 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 3 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 23

Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 19 voix

Liste « unis pour Gevrey » : 4 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 3 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 0 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres.

COMMISSION MAPA (Marché à Procédure Adaptée):

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une commission « MAPA » dont la composition est identique à celle de la commission d'appel d'offres, et dont le rôle est d'aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats. Il convient de désigner les membres de la commission MAPA qui comprend, outre le Maire Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 3 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 3 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 23

Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 19 voix

Liste « unis pour Gevrey » : 4 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 3 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 0 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, de la commission MAPA.

COMMISSION MAPA ÉLARGIE:

Dans le cadre du marché public relatif à l'aménagement du pôle administratif le Maire propose la constitution d'une commission extra communale qui comprendrait outre le Maire Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés au sein du conseil municipal, ainsi que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés au sein du conseil communautaire, et dont le rôle est d'aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats.

Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 3 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 3 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :
Nombre de votants : 23
Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 19 voix
Liste « unis pour Gevrey » : 4 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 3 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 0 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, de la commission MAPA élargie, dont le rôle se limitera à aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats du marché public.

CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration. Il rappelle que le CCAS est présidé de droit par le Maire, et qu'il est composé à parité d'élus municipaux élus au sein du conseil municipal et de membres issus de la société civile nommés par le Maire, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités
- les associations de personnes handicapées
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- l'Union Départementale des associations familiales (UDAF)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à treize le nombre de membres du conseil d'administration.

Puis, le conseil municipal procède à l'élection des élus municipaux au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 6 membres titulaires sont :

5 candidats pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Madame Sophie GALLOIS, Madame Anne SEGUIN, Madame Pascale CLUNY, Madame Chantal DESCHAMPS-REVEL, Madame Marie NAKOS.

1 candidate pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Nathalie RAITTS

Il est ensuite procédé au vote :
Nombre de votants : 23
Candidats liste « Gevrey-Chambertin demain » : 23 voix
Candidate liste « unis pour Gevrey » : 23 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 5 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 1 siège.

Sont déclarés élus Madame Sophie GALLOIS, Madame Anne SEGUIN, Madame Pascale CLUNY, Madame Chantal DESCHAMPS-REVEL, Madame Marie NAKOS et Madame Nathalie RAITTS, pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, du conseil d'administration du CCAS.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité la composition des commissions communales comme il suit :

- **Voirie-Travaux** : Jacques DOREY – Michel CADOUX – Jean-Michel GUILLON – Marie-Josèphe VACHET Yves STIEFVATER – Salim THOUR
- **Sports** : Jacques MERRA – Anne SEGUIN – Jérôme ALIN – Jérôme SEGUIN – Michel CADOUX – Mary QUINTALLET
- **Bois et développement durable** : Frédéric HUMBERT – Marie NAKOS – Jacques DOREY – Sophie GALLOIS – Malika AMINI – Marc DEFAUT
- **Viticulture** : Frédéric HUMBERT - Jean-Michel GUILLON – Jérôme SEGUIN – Sophie GALLOIS – Michel CADOUX – Marc DEFAUT
- **Information-Communication** : Sophie GALLOIS – Malika AMINI – Aurélie REMY – Jacques MERRA – Jacques DOREY – Marc DEFAUT
- **Animation culturelle et vie associative** : Anne SEGUIN – Chantal DESCHAMPS-REVEL – Blandine PETRIGNET – Jacques MERRA – Jérôme ALIN – Nathalie RAITTS
- **Bâtiments communaux** : Michel CADOUX - Marie-Jo VACHET – Anne SEGUIN – Jacques MERRA – Blandine PETRIGNET – Salim THOUR
- **Cadre de vie** : Marie-Jo VACHET - Jacques DOREY– Aurélie REMY – Marie NAKOS – Malika AMINI – Mary QUINTALLET
- **Urbanisme** : Michel CADOUX – Frédéric HUMBERT – Jean-Michel GUILLON – Jacques DOREY– Blandine PETRIGNET – Salim THOUR

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner délégation au Maire pour :

- arrêter ou modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 207 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurances
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € fixée par le conseil municipal
- exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme conformément à la délibération n°D-131204 du 16 décembre 2013 décidant l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Par arrêté municipal en date du 29 mars 2014, le Maire a donné délégation de fonction aux 6 adjoints et à 2 conseillers municipaux.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe les indemnités des élus comme suit :

Indemnité du Maire :	43 % de l'indice 1015
Indemnité du 1er Adjoint :	14.47 % de l'indice 1015
Indemnité des Adjointes suivants :	11.95% de l'indice 1015
Indemnité des conseillers délégués :	11.95 % de l'indice 1015

Le total de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale et maximale allouée pour le Maire et 6 adjoints.

- dit que cette décision est applicable :
 - à compter du 29 mars 2014 pour les élus reconduits dans leur fonction
 - à compter du 30 mars 2014 pour les nouveaux élus.

AFFAIRES DIVERSES

Madame QUINTALLET demande à Monsieur le Maire si la commune entend exercer un recours auprès du Conseil d'Etat à la suite de la publication du décret relatif au redécoupage des cantons suite au changement de mode de scrutin pour les conseillers généraux. Monsieur LUCAND répond que le canton de Gevrey-Chambertin n'est pas modifié, il s'agit simplement d'un découpage électoral créant de nouvelles circonscriptions pour les conseillers départementaux.

Monsieur DEFAUT s'étonne que l'invitation du Lion's Club adressée aux élus pour la manifestation (brocante) organisée dimanche dernier ne lui a pas été relayée. Monsieur le Maire reconnaît ne pas avoir transmis une copie de cette invitation aux conseillers municipaux. Il est néanmoins précisé que l'invitation avait été annoncée verbalement par le Maire à l'issue de la précédente séance de conseil municipal.

Monsieur DOREY fait le point sur les travaux en cours rue des baraques et place des marronniers. Il tient à souligner la qualité du travail et le sérieux des entreprises Noiroit et Eurovia. Afin de lever toute ambiguïté, il précise que le plan de circulation sera bien entendu rétabli à l'identique après les travaux. Le terrain de basket sera de nouveau utilisable après rénovation.

Une commission chargée de l'embellissement des espaces publics sera mise en place par Mme VACHET et travaillera au choix du mobilier urbain. La rue des baraques sera normalement achevée en fin de semaine. La fin des travaux est prévue fin mai. Monsieur DOREY rappelle que toute la zone traitée sera ensuite classée en zone 30.

Les travaux de la rue des crais sont terminés. La voirie a été refaite par un revêtement bicouche. Un balayage est prévu fin juin afin d'éliminer les derniers gravillons en surface. En ce qui concerne les travaux d'ERDF rue du Chambertin et rue du Chêne, ils seront finis fin avril. Monsieur DOREY signale l'intervention qu'il a dû déclencher en urgence rue de la Justice à la suite de l'apparition d'un trou important au milieu de la chaussée et dont l'origine reste inexpliquée.

Monsieur MOYNE, avant de lever la séance, rappelle aux élus la cérémonie du souvenir de la Déportation qui se déroulera dimanche 27 avril 2014 au monument aux morts.



La séance est levée à 21 h 15

Prochain conseil municipal fixé au lundi 12 mai 2014 à 20h